



PROVINCE de QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE  
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 456-2019**

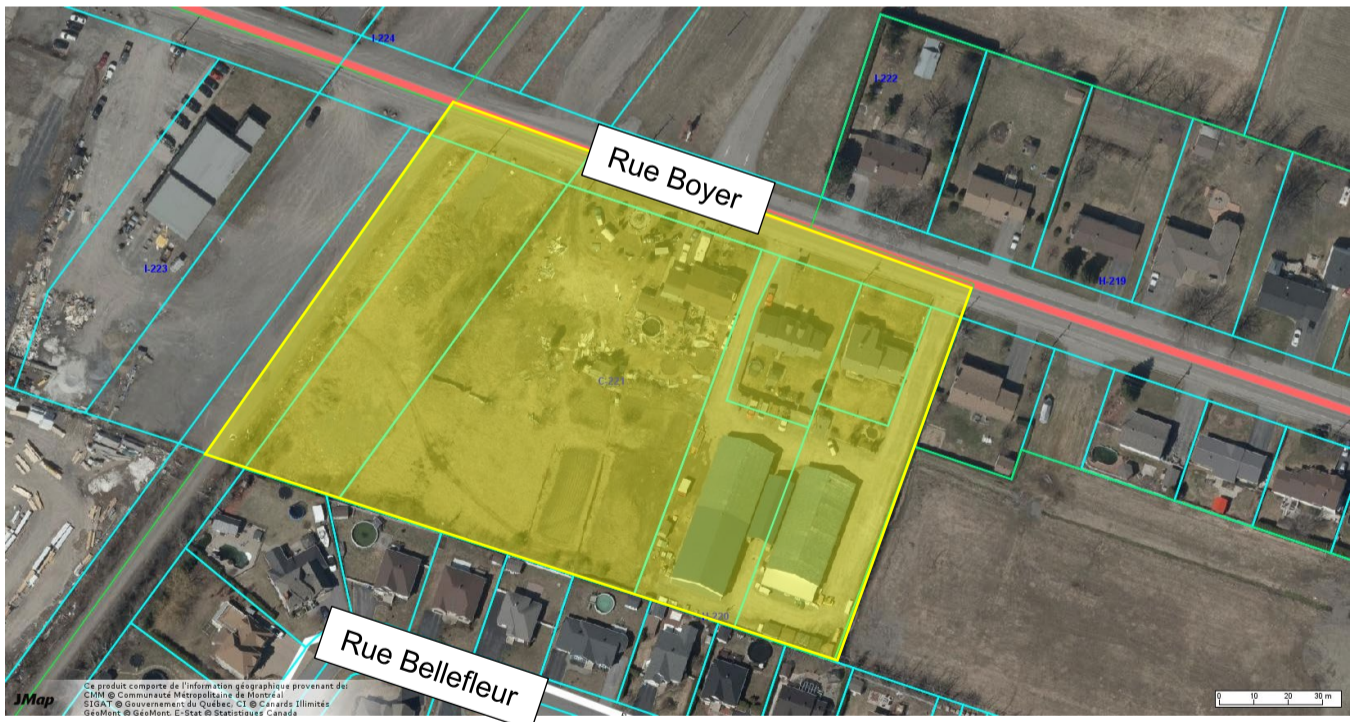
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement numéro 456-2019 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 339-2010 et ses amendements afin d'assujettir la zone C-221 à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2019, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement numéro 456-2019 modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 339-2010 et ses amendements afin d'assujettir la zone C-221 à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre, à 19h45 en l'Hôtel de ville située au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore. Au cours de cette assemblée, le Maire et le directeur général expliqueront ce projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
4. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

La zone C-221 de la municipalité de Saint-Isidore est touchée par les dispositions de ce projet de règlement, qui vise notamment à assujettir cette zone à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble. Le projet règlement établit également les usages et la densité d'occupation visés pour le plan d'aménagement d'ensemble ainsi que les critères selon lesquels il sera évalué.

Illustration de la zone spécifiquement touchée par certaines dispositions :



Donné à Saint-Isidore, ce 28 octobre 2019.

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général